

PROJET ACTION PERI-EDUCATIVE

ANNEE SCOLAIRE 2019 - 2020

Division de l'organisation scolaire
DOS1

Dossier suivi par
Eliza EVENOU

- ECOLE . maternelle*
. élémentaire
. primaire (mat + élémentaire)

* Rayer la mention inutile

- REGROUPEMENT D'ECOLES

Nombre d'école (s) :
Nombre de classe (s) :
Nombre d'élève (s) :

Nom de l'école:

Adresse :

.....

Tél.....

Mèl.

Nom de la personne à contacter :

.....

Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Morbihan
13, avenue Saint Symphorien – 56000 VANNES

DOS 1 – Tél. : 02 97 01 86 06 – Mèl. : ce.dos56@ac-rennes.fr

INTITULE DE L'ACTION

A QUI S'ADRESSE-T-ELLE ?

	maternelle	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
Nombre classes concernées							
Nombre élèves / classe							
Nombre élèves total							

LES OBJECTIFS DE L'ACTION

-
-
-
-
-

Référence au projet d'école :

(Expliquer de quelle façon l'action s'inscrit dans le projet d'école et ses objectifs)

DESCRIPTION DE L'ACTION

Préciser sa situation dans le temps (période de l'année, jours, heures) et les lieux où elle se situe

Faire apparaître les méthodes retenues

Joindre tous les documents annexes jugés utiles pour compléter la présente description

INTERVENANTS

Enseignants :

(N.B. : seuls pourront bénéficier d'indemnités péri éducatives les enseignants, organisateurs ou intervenants, impliqués dans une activité hors temps scolaire et non rémunérés pour l'action considérée)

Nom enseignant	Prénom	Classe	Rôle	Nombre d'heures
Total				

Autres intervenants :

Structure*	Nom	Prénom	Rôle

* : structure culturelle ou travailleur indépendant

EVALUATION PREVUE

Nombre total d'indemnités sollicitées pour l'année scolaire :

Avis et signature du chef d'établissement de l'école :

AVIS DE L'INSPECTEUR / INSPECTRICE DE L'EDUCATION NATIONALE

Le projet d'école est agréé jusqu'en :

1 – Avis détaillé sur l'action envisagée :

2 – Avis sur l'attribution d'indemnités :

Cachet et signature

ETUDE PAR LA COMMISSION EN VUE DE L'ATTRIBUTION D'AIDES

Le projet est-il en cohérence avec les orientations nationales définies dans les notes de service n° 92-161 du 21 mai 1992, n° 93-206 du 12 mai 1993 ?

(une non conformité n'entraîne pas l'irrecevabilité du projet mais limite en tout ou partie le droit à une aide complémentaire)

OUI

- NON

La demande de moyens est-elle cohérente avec la nature des actions engagées ?

1 – Est-elle pertinente dans son montant ? OUI NON

2 – Est-elle recevable sur un plan général ? OUI NON

(les actions sont destinées à l'accueil et l'encadrement des élèves hors temps scolaire - elles ont un caractère sportif, artistique, culturel, scientifique ou technique ou elles contribuent à la mise en œuvre des politiques interministérielles à caractère social)

AVIS DE LA COMMISSION

Proposition :

indemnités péri éducatives.